



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 13546

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le cas des assistantes maternelles qui ne bénéficient pas des services de la médecine du travail. En effet, les assistantes maternelles déplorent cette situation et elles souhaiteraient pouvoir en bénéficier comme tous les autres salariés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer pour quelles raisons les assistantes maternelles ne bénéficient pas de la médecine du travail et quelles mesures elle entend prendre pour répondre à leur attente.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13546

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7348

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)